



Para

Michna 6 - Chapitre 5

בִּיצַת הַיּוֹצְרִים, כְּשֶׁרָה. רַבִּי יוֹסִי פוֹסֵל. בִּיצַת הַתְּרֻנְגָּלָת {יט}, רַבִּי
מֵאִיר וְרַבִּי יְהוּדָה מְכַשִּׁירִין, לְחֻכְמִים פּוֹסְלִין:

L'« œuf de potier » est apte à servir de récipient pour la préparation de l'eau de la vache rousse ; Rabbi Yossé le déclare invalide. L'œuf de poule est considéré comme un récipient valide selon Rabbi Méïr et Rabbi Yehouda, mais les Sages le déclarent invalide.



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions